



LBO : L'AFIC DÉFINIT SES PRIORITÉS

L'AFIC publie un Livre blanc sur le LBO, et propose des mesures précises pour améliorer le cadre institutionnel et réglementaire des opérations de LBO.

Le Livre blanc sur le LBO (*leverage buy-out*) publié par l'AFIC en juillet 2002 fait la synthèse des améliorations qui, pour les investisseurs spécialistes de ces opérations, devraient être apportées au cadre institutionnel et réglementaire dans lequel s'exerce l'activité des entreprises faisant l'objet d'un LBO.

Trois axes de réflexion prioritaires orientent les mesures proposées :

- Orienter l'épargne vers le secteur du LBO,
- Renforcer la flexibilité et la sécurité des opérations,
- Faciliter et encourager la participation des salariés et des vendeurs.

Souvent inspirées de l'observation du cadre institutionnel et réglementaire des différents pays européens, seize mesures concrètes sont proposées, dans les domaines juridique, fiscal et réglementaire. Si la majorité d'entre elles représente des aménagements techniques faciles à mettre en œuvre (intégration fiscale, investissement des salariés, fusions post-acquisitions...), d'autres doivent s'insérer dans une réflexion plus large, telle la création des fonds de pension.

L'enjeu économique est d'importance, car les achats d'entreprises avec effet de levier, ou LBO, concernent chaque année plus de 300 sociétés françaises, et représentent plus de 40% des capitaux engagés par le secteur du capital investissement. On estime que près de 500.000 salariés sont actuellement employés dans des sociétés françaises détenues par des fonds de LBO.

Le Livre blanc de l'AFIC (*cf annexe*) a été préparé au cours de l'année 2001/2002 par un groupe de travail constitué au sein de la commission LBO de l'AFIC, qui réunit des investisseurs et des conseils spécialisés.

A propos de l'AFIC :

Avec plus de 170 membres actifs et 70 membres associés, l'AFIC, Association Française des Investisseurs en Capital, représente le capital investissement en France. Les activités de ses membres couvrent l'ensemble des modes de financement en fonds propres des entreprises : création et post création, développement et transmission. L'AFIC agit comme promoteur du capital investissement en France tant auprès des pouvoirs publics que des entrepreneurs et du public. Elle fournit les informations nécessaires à ses membres pour améliorer l'exercice de leur métier, et leur propose des cycles de formation. Elle promeut et assure le respect de la déontologie et du gouvernement d'entreprise auprès de ses membres. L'AFIC est membre de l'AFECEI.